

plus facile que le premier ; il ne faut pour cela que se laisser aller au mouvement qui nous emporte, au lieu de se raidir contre, pour écouter notre raison. Combien de parens, par exemple, qui dans un moment d'emportement, frapperont brutalement leurs enfans pour une faute légère, et leur en passeront ensuite une bien plus grave ! combien n'y a-t-il pas de mères qui pardonneront un mensonge, une désobéissance, une méchanceté même, plutôt qu'un verre cassé par accident, ou un acroc fait à un habit par étourderie ! combien de parens qui, tantôt se fâcheront et tantôt riront d'une même action de leurs enfans ? combien d'autres qui par faute de réflexion, ne combattront un vice chez eux, qu'en y en substituant un autre ; comme ce père qui, pour déshabituer son fils de dépenser les dimanches quelques sous de trop, peut-être, lui inspira une avarice qui le rendit la fable de tous ceux qui le connaissent ! Combien, pour s'opposer à un défaut, prennent les moyens qui doivent au contraire l'augmenter ; comme cette mère qui fouettait ses enfans deux fois par jour, parce qu'elle les trouvait d'une humeur trop triste ! combien qui excuseront tout chez l'un de leurs enfans, et qui condamneront tout chez l'autre ! Est-il étonnant qu'avec de telles leçons des enfans n'acquiescent aucune juste notion de ce qui est bien et de ce qui est mal, quand ils voient leurs parens si peu d'accord avec eux-mêmes ?

Plus M. de Verzure entendait parler son fermier, et plus son admiration pour lui redoublait ; maître d'une grande fortune à sa majorité, longtemps il avait suivi le torrent des plaisirs du monde, ne pensant qu'à s'amuser, et écartant de lui avec soin toute idée religieuse, ou même seulement sérieuse, de quelque nature qu'elle fût. Revenu depuis peu de ses égaremens et marié depuis à peine six mois, il n'avait pas encore réfléchi aux nouveaux devoirs qu'il allait probablement avoir bientôt à remplir ; la conversation de Mathurin Renaud l'intéressait donc extrêmement, et étonné de trouver tant de lumière dans un simple paysan, il résolut d'en profiter pour son propre compte en ne paraissant l'interroger que par curiosité.

— Je conçois, lui dit-il, qu'avec les précautions qu'inspirent d'aussi sages principes, on réussisse aussi bien que vous l'avez fait dans l'éducation de vos enfans ; mais il faut pouvoir joindre le tems de la réflexion à la patience de l'exécution ; et c'est ce que j'admire que vous ayez pu faire au milieu des détails d'une vie aussi laborieuse que la vôtre.

— Quant au tems de la réflexion, lui répondit le fermier, il n'en faut pas beaucoup, pour peu que le jugement ne soit pas obscurci par des passions : car pour l'homme que celles-ci aveuglent, il n'y a pas de tems de réflexion qui tienne, il jugera toujours mal. Tout le monde sait non seulement distinguer ce qui est bien de ce qui est mal, mais même reconnaître les différens degrés qu'il peut y avoir dans l'un comme dans l'autre ; si beaucoup de personnes paraissent s'y tromper, c'est uniquement parce qu'elles écoutent leur premier mouvement au lieu d'écouter la raison. Je me rappelle un jour où, pendant une absence que je fis, Thomas, notre dernier garçon, étant à dîner sur une assez mauvaise table avec sa mère et ses frères, et sa sœur, appela César, notre gros chien de cour, pour lui donner un os qu'il lui montrait ; celui-ci accourut, et dans sa vivacité il heurta la table avec tant de violence qu'il la renversa avec toutes les assiettes, tous les pots et tous les verres qui étaient dessus ; le premier mouvement de ma femme fut de se fâcher après son fils, mais elle sut se contenir, et réfléchissant bientôt que sa faute était involontaire, et qu'il était sans doute tout aussi contrarié qu'elle des résultats de son étourderie, elle se contenta de lui dire : « Voilà un dégat qui coûtera bien de l'argent à réparer, et je crains bien qu'il ne m'en reste plus pour acheter la veste neuve que je vous avais promise. » Et effectivement la veste fut achetée quinze jours plus tard. Une parente de ma femme, qui était présente à cet événement, étonnée de son sang-froid, ne put s'empêcher de lui dire : « Comment, cousine, vous pouvez voir ça sans vous fâcher ! si un de mes enfans avait fait un tel malheur, je l'aurais fouetté jusqu'au sang ; vous gâtez trop les vôtres, c'est moi qui vous le dis. » Ma femme ne lui répondit rien ; mais huit jours après, son même enfant se laissa entraîner par des camarades, et n'ayant pas paru à l'école de ce jour-là, ajouta à sa faute celle de dire qu'il y avait été ; sa mère alors montra bien qu'elle ne le gâtait pas, car elle l'enferma dans sa chambre pendant trois jours de congé successivement et l'y nourrit au pain et à l'eau ; pendant plus d'un mois ensuite, elle refusa de croire à tout ce qu'il lui disait, et prenait les précautions les plus humiliantes pour lui, pour s'assurer, disait-elle, de la vérité des paroles d'un enfant qui n'avait pas eu honte de mentir une fois. Il n'est personne qui n'ait jugé aussi bien qu'elle, que la première faute de l'enfant n'était qu'un manque de précaution dont l'expérience seule suffisait pour le corriger, mais que la seconde, au contraire, marquait une tendance à deux

vices affreux, la paresse et le mensonge, contre lesquels il était urgent de s'armer de sévérité pour couper le mal dans sa racine. S'il est vrai de dire que beaucoup de parens n'auraient été plus sensibles au tort qui serait résulté pour eux de la première, qu'aux dangers que la seconde annonçait pour leur fils, et lui auraient, en conséquence, infligé des punitions qui lui auraient nécessairement fait croire qu'il était plus mal de commettre une imprudence, que d'être paresseux et menteur, cela ne prouvera rien contre ce que je disais, leur erreur vient du cœur et non de l'esprit ; corrigez-les de leurs passions, et vous leur rendrez leur raison.

Suite et fin au prochain numéro.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

A CONSTRUIRE à St. Athanase, une ÉGLISE en pierre, de 126 pieds de long sur 60 de large à l'intérieur ; les murs devront être de 30 pieds de haut, hors de terre, et la sacristie de 34 pieds de long, sur 26 de large, aussi à l'intérieur.—Le tout mesure française. L'entreprise sera donnée le 15 MAI prochain à 10 HEURES A. M. à celui ou ceux qui auront fait les propositions les plus avantageuses.

Pour les plans, devis et conditions, s'adresser à M. J. GRAVEL, curé du lieu. St. Athanase 15 avril 1845.

PERDU.

JEUDI dernier, UN CAHIER, contenant des NOMS pour une RAFFLE et divers actes ainsi que des billets et reçus. Le paiement des billets ayant été arrêté, ils ne seront d'aucune utilité à personne. La personne qui le rapportera au soussigné ou chez J. A. LABADIE, Ecr. N. P. sera généreusement récompensée.

Pointe-aux-Trembles, 28 avril 1845.

A VENDRE.

UNE SUPERBE TERRE de 140 arpens en superficie, avec un BEAU BOIS ainsi qu'environ TROIS MILLE ERABLES, située près de l'église de la POINTE-AUX-TREMBLES, avec dépendances. S'adresser à

J. B. CADIEUX.

N. B. La MAISON qui a été annoncée pour être vendue n'ayant pu l'être est par conséquent encore à VENDRE ou à LOUER.

Pointe-aux-Trembles, 22 avril 1845.

NOYÉ.

NOYÉ, le 11 MAI dernier, près de l'Isle St. Paul, JOSEPH ENO, de la paroisse de Montréal. Signalement : homme de cinq pieds et demi, teint brun, cheveux noirs, surteut de drap couleur de tabac, veste carottée noire et verte, culotte grise d'étoffe américaine, chemise de diamme rayé, casque de loutre, une montre d'argent à patentes, marquée "Joseph Eno."

Son cheval et sa voiture sont décrits comme suit : Sleigh peint en vert, à double siège, cheval sous poil noir avec harnais complet à bossettes blanches. Les messieurs du clergé ou autres personnes sont priés d'en donner avis au Supérieur du séminaire de Montréal. Messire Quiblier, aussitôt qu'il verra à leur connaissance qu'il a été retrouvé, sans le faire inhumer, attendu que les parens du défunt désirent qu'il soit inhumé à St. Michel de Lachine. 8 avril.

ON demande un MAÎTRE D'ÉCOLE à l'INDUSTRIE. Celui qui saurait le français et l'anglais serait préféré à celui qui ne parlerait que la première langue. Pour les conditions, on pourra s'adresser au village de l'Industrie, à M. MANSEAU, V. G. curé, ou aux SYNDICS du même lieu.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEFRONX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	3d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} FRÈRES.